

# La Petite Tunisie

LE PETIT TUNISIEN

SOCIALISTE

LA TUNISIE SOCIALISTE

**Insertions :** 1<sup>re</sup> page, 5 fr. la ligne; Échos, 2 fr. 50; Financières (2<sup>e</sup> page), 3 fr.; Chronique locale, 1 fr. 50; Réclames en 3<sup>e</sup> page, 1 fr.; en 4<sup>e</sup> page, 0 fr. 50; Petites ann., 0 fr. 25. — Abonnements et Annonces payables d'avance.

Les annonces sont reçues dans toutes les grandes agences françaises et étrangères et à Tunis aux bureaux du journal.

Rédacteur en Chef : **ÉMILE LACROIX**

Rédaction et Administration :

TUNIS — 5, rue Es-Sadikia (ancienne Municipalité) — TUNIS

TÉLÉPHONE 7.94

TÉLÉGRAMMES : PETITE TUNISIE - TUNIS

**Abonnements :** Tunisie et Constantine : un an, 10 fr.; six mois, 6 fr. France et Algérie : un an, 12 fr.; six mois, 7 fr. Étranger, port en sus. On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste.

Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration doit être adressé au directeur.

## AU PAYS DES TRUSTEURS

Par arrêté du maire de Marseille, en date du 4 septembre, le prix du pain dans tout le territoire de la commune a été fixé ainsi qu'il suit :

1<sup>re</sup> qualité. . . . . 0 fr. 45  
2<sup>e</sup> — . . . . . 0 fr. 40

A Tunis, pays de céréales — fait incroyable — le prix de 1<sup>re</sup> qualité est taxé à 0 fr. 50 et la 2<sup>e</sup> qualité à 0 fr. 45.

Est-ce admissible ?

Depuis longtemps, nous savons par les boulangers que si les minotiers se conforment scrupuleusement à la taxe — il leur en cuirait trop s'il n'en était pas ainsi — et délivrent des quittances conformes où l'œil de la police ne trouverait rien à redire, ils exigent de leurs clients une ristourne qui varie, suivant les minotiers, de deux à cinq francs; naturellement cette ristourne ne doit pas figurer sur leurs livres de commerce.

Nous sommes dans un pays où la comptabilité est de la plus haute fantaisie, elle n'est faite, le plus souvent, qu'en vue d'une bonne liquidation judiciaire qui augmente encore les bénéfices courants. Il n'est pas rare, dans ce pays, de voir des commerçants deux ou trois fois liquidés ou faillis trôner et pérorer dans les cafés ou les établissements bien fréquentés et continuer l'existence large et heureuse comme si de rien n'était et comme si aucune catastrophe ne s'était abattue sur eux.

Tout est prévu dans ces comptabilités fabriquées par des spécialistes d'autant mieux rétribués qu'ils auront mieux dissimulé les détournements commis.

Il est singulier que les syndics de faillites n'aient pas remarqué depuis longtemps l'écriture de ces fausses comptabilités et ne se soient pas inquiétés d'en connaître les auteurs, afin, si c'est possible, de les faire comprendre dans les poursuites judiciaires comme complices; quelques bonnes leçons auraient vite raison de ces fabricants d'écritures commerciales truquées, dont le concours va être très précieux si le gouvernement local se résout à imiter la métropole en frappant d'un impôt élevé les bénéfices de guerre, qu'il s'agisse ou non de fournitures faites à l'Etat.

La recherche sera peu aisée, mais avec un peu de patience, on finira bien par les connaître et les taxer suivant le mode établi en France.

Le Colon Français annonce, dans un de ses derniers numéros, que son directeur se propose de demander cet impôt au cours de la prochaine session de la Conférence consultative si le Gouvernement n'en prend l'initiative.

Nous sommes absolument certain que tous les délégués, tous sans exception, voteront patriotiquement le projet qui leur sera soumis.

Indépendamment des trusteurs qui opèrent dans les minoteries, nous aurons à parler aussi du trust du pétrole, devenu en fait un véritable monopole, comme nous le démontrerons dans un prochain article.

INTERIM.

Billet de la Semaine

### L'EMPLACEMENT DU PORT FRANÇ

Pour clore ce débat courtois et de bonne franchise, dit l'Echo de Bizerte, nous ferons remarquer que Kélibia ne vaut pas Bizerte comme emplacement sur la grande route maritime Gibraltar-Suez et tour du monde. Que notre confrère jette les yeux sur une carte de Tunisie. Il faudrait, pour aborder Kélibia, que les paquebots vissent raser la côte de Tunisie, après avoir doublé le Cap Bon, promontoire à la pointe duquel ils sortent du bassin occidental méditerranéen pour entrer dans l'Orient, la direction s'infléchissant un peu au sud pour passer entre l'île de Pantelleria et la Sicile.

Il n'y a que la pointe du Cap Bon elle-même qui soit aussi bien située que Bizerte sur la grande voie maritime.

Quant à l'avis favorable des administrations compétentes de la guerre et de la marine, Bizerte en a bénéficié depuis longtemps.

Diverses conférences ont été faites par des officiers dans leurs réunions sur ce sujet choisi par le commandement supérieur.

Nous citerons notamment celle de M. le sous-intendant Rémy prononcée au gouvernement militaire de Bizerte et qui a été éditée.

Une seconde édition a même été publiée en 1915.

*M. le sous-intendant Rémy, qui fait vaillamment son devoir de bon Français sur le front, est trop de Bizerte depuis sa retraite pour que son avis soit accepté comme argent comptant, il voit avec ses yeux de bizertin tandis que nous voyons le port franc avec nos yeux de tunisois. Saisissez-vous, confrère, la différence d'optique ?*

*Pour nous départager, faisons donc appel au Comité supérieur de la marine et de la guerre et harcelons-le pour qu'il se prononce tout de suite, afin de ne pas renvoyer aux calendes tunisiennes un projet aussi éminemment utile à la prospérité du pays. Faisons comme Marseille qui se remue pour enlever son port franc dès maintenant, pendant les hostilités, car après la guerre, nous reviendrons à l'énerverante paperasserie qui reprendra ses droits et aux multiples enquêtes généralement inventées pour employer les trop nombreux loisirs de l'armée de ronds-de-cuir qui encombrant les administrations publiques et dont nombre, même en ce moment où la patrie est en danger, croient faire tout leur devoir en restant tranquillement à leurs bureaux où ils ne devraient plus y avoir que les strictement indispensables aux rouages du char de l'Etat.*

LE SEMAINIER.

## NOS ÉCHOS

Paul Lambert

L'adresse de notre excellent confrère Paul Lambert n'est pas celle publiée par

erreur de composition dans notre dernier numéro.

La voici rétablie :

Ambulance 14  
secteur postal 200  
7

Ceci pour répondre aux nombreux amis de Paul Lambert qui nous l'ont demandée.

Dame Censure

N'en jetez plus, dame censure, nous finissons par ployer sous le poids de vos interdictions, et si cela continue, comment pourrions-nous remplir notre petit journal ?

Ce qu'il y a de regrettable, c'est que vos interdictions ou vos ordres ne s'étendent pas à toute la corporation; ce qui est permis aux uns est défendu aux autres. Pourquoi cette différence de traitement qui s'explique difficilement dans le civil et encore bien moins dans le militaire.

L'aviateur Baron

Le jeune aviateur Baron, fils de l'ingénieur des Travaux publics de Sfax, vient encore d'avoir les honneurs du communiqué pour un nouvel et brillant exploit.

Nous lui adressons nos félicitations bien sincères ainsi qu'à son heureux père.

Chocolat Suchard

Une note vient de passer dans les journaux suisses annonçant qu'à l'expiration de ses fonctions de président et d'administrateur-délégué de la Société Suchard, S. A., M. Carl Russ-Suchard était remplacé par M. Eugène Bonhôte, avocat à Neuchâtel.

Evidemment, on essaie de débocher l'affaire, mais le public est aujourd'hui trop complètement informé pour que cette tentative de diversion ait beaucoup de chance d'aboutir : elle ne trompera personne.

Le souvenir des atrocités allemandes

L'Œuvre des Plaques et Monuments commémoratifs des atrocités allemandes que préside M. Paisant, député de l'Oise, s'est assignée pour tâche de fixer sur tous les points du territoire blessé par l'ennemi des plaques et monuments commémoratifs rappelant aux générations futures les atrocités commises par les allemands.

Les premières de ces plaques portant des inscriptions détaillées et précises vont être apposées dans la ville de Senlis, si durement éprouvée.

Le siège de l'Œuvre des Plaques et Monuments commémoratifs des atrocités allemandes, est situé : 9, Place de la Bourse, Paris.

L'heure

Un décret rétablit l'heure astronomique à partir du 1<sup>er</sup> octobre.

Oui, mais c'est en Italie qu'il a paru.

En France, le 30 septembre, à 23 heures 59 exactement, toutes les horloges et pendules des gares seront arrêtées et ne seront remises en marche qu'une heure plus tard. En ville, dans la nuit, toutes les horloges publiques seront mises d'accord avec l'heure de Greenwich.

Il y aura donc une heure morte pendant laquelle toutes les horloges et pendules devront être arrêtées.

Voilà ce qu'on a répondu au ministère de l'Instruction publique où l'on déclare que l'on se conformera aux prescriptions de la loi qui prévoit le retour à l'ancienne heure légale à partir du 1<sup>er</sup> octobre.

Et ici, allons-nous toujours subir l'heure boche ?

Les hémorroïdes

C'est une maladie peu grave, parfois assurément fort gênante, mais qui, par les temps présents, rend bien service aux mauvais français qui en ont plein leur... postérieur.

On nous cite le cas d'un particulier qui mériterait d'être connu, car cette bienheureuse maladie, qui ne l'empêche nullement de vaquer à ses occupations et de rédiger des rapports de plusieurs pages, le met, le pauvre, dans l'impossibilité de servir sa patrie comme tout bon français mobilisable doit le faire, pas même de la servir dans l'auxiliaire ou dans quelque branche de l'industrie, utile au pays !

Quand la crise sera finie et que nous serons débarrassés de dame censure, nous aurons la liberté de demander à celui-ci comme à tant d'autres : « Que faisiez-vous pendant la guerre ? »

Un brave

Nous prions notre ami, M. Martz, d'agréer nos félicitations bien vives pour la belle citation dont son jeune fils a été

l'objet sur le champ de bataille de... et que nous n'avons connue que ces jours-ci.

Honneur à ce vaillant poilu et à tous ceux qui, comme lui, travaillent à chasser l'ennemi du sol de France qu'il souille encore, pour peu de temps, il faut l'espérer.

Hôtels boches à Genève

Sait-on combien il y a, à Genève, d'hôtels austro-allemands ?

Neuf, et qui comptent parmi les « grands ». En voici la liste :

Hôtel Beau-Séjour, société anonyme allemande.

Hôtel Bristol, Leppin-Kreutzer, directeur, allemand.

Hôtel Central, Dolinski-Studer, directeur, allemand.

Hôtel de Genève, C. Eninger, directeur, allemand.

Hôtel de Strasbourg, J. Wurzler, directeur, allemand.

Touring-Palace, Riechelsen et Cie, directeurs, allemands.

Hôtel Lyonnais, Anders, directeur, allemand.

Hôtel Suisse, W. Driertmann, directeur, allemand.

Sans compter les hôtels tenus par des boches naturalisés suisses, et qui sont :

Hôtel d'Angleterre (A. Reichert) ; Hôtel Beau-Rivage (Mayer) ; Hôtel Bellevue (Eisenhofer et fils) ; Hôtel de l'Écu (Haake frères) ; Hôtel National (Hotop) ; Hôtel Métropole (Hunt) ; Hôtel Richemont (A. Armslder) ; Hôtel de la Paix (Wberbir) ; Hôtel du Nord et du Mont-Blanc (Bochatay) ; Hôtel de la Poste-Dame (Ch. Seiler) ; Hôtel du Lac (Ed. Deyle) ; Hôtel de Bourgogne (société anonyme allemande).

ne descendez pas dans ces hôtels-là !

Le pèlerinage à la Mecque

Nos pèlerins, ainsi que ceux du Maroc et de l'Algérie, sont partis pour la Mecque, par l'Orénoque, affrété par le gouvernement.

Ils ont été l'objet de la sollicitude des autorités marocaines, algériennes et tunisiennes et, à Alger comme à Tunis et peut-être aussi à Casablanca ou à Rabat, le Gouverneur général d'Algérie et M. le Résident général leur ont tenu un petit discours du meilleur aloi, vantant leur loyalisme et la bravoure des leurs sur tous les champs de bataille.

Il n'y avait malheureusement pas d'Ouleds Cheikhs parmi les partants pour dire à M. le Résident général : « Nous apprécions comme il convient les attentions dont nous sommes l'objet, mais nous vous demandons en grâce de faire cesser le déni de justice dont nous sommes victimes et de nous faire rendre les gisements de phosphates de Kalaa-Djerda qui nous ont été volés. N'y a-t-il pas assez longtemps que nos spoliateurs se gorgent de nos dépouilles ? »

Nous comptons sur vous, M. le Résident général, qui êtes un homme juste et droit pour faire connaître notre situation au gouvernement français et nous faire rendre justice. »

Mort de M. Funaro

Nous apprenons la mort de M. le docteur Guglielmo Funaro, l'une des personnalités les plus en vue et les plus sympathiques de la colonie italienne.

M. Funaro était un libre-penseur convaincu; il s'est éteint dans la plénitude de ses facultés; respectueuses du désir qu'il a nettement exprimé par son testament en date du 19 novembre 1905, confirmé par un codicille en date du 4 mars 1907, M<sup>me</sup> Veuve Funaro a tenu à ce que les funérailles de son époux regretté fussent civiles.

Nous adressons à la famille éplorée nos condoléances bien sincères.

Nécrologie

Nous exprimons notre vive condoléance aux familles Gallini et Felici, mises en deuil par le décès de Mme Robert, veuve de l'ancien président de la Municipalité de Soussa, sœur et belle-sœur de Mme et de M. Gallini, de Mme Felici et du commandant.

Mot historique

Onésime Reclus, qui vient de disparaître, était un peu misanthrope.

Un matin qu'il se promenait dans le jardin du Luxembourg, un brave homme qu'accompagnait un jeune garçon, tournait obstinément autour de lui. En vain, le bon géographe s'enfuyait dans les allées les moins fréquentées, le père et l'enfant ne le quittaient pas d'une semelle. Ce qui exaspérait davantage Onésime Reclus, c'est que le père chuchotait certains propos en le désignant du doigt.

A la fin, n'y tenant plus, il s'arrête, et demande, brutalement, au suiveur : Mais dites donc, l'ami, qu'est-ce que vous avez à me marcher sur les talons et à me montrer à votre enfant comme une bête curieuse ?... Je vous em...melle !

Alors le brave homme lui expliqua : Monsieur, pardonnez-moi, je vous ai reconnu; vous êtes le célèbre Onésime Reclus, le plus grand géographe de la France. Je vous montrais à mon enfant pour qu'il se souvint toute sa vie d'avoir vu un grand homme...

Désarmé, Onésime Reclus sourit, tendit la main et : Monsieur, dit-il, je vous désemmelle !

## Les Séquestres des Biens boches EN ITALIE

Le décret italien du 10 août a déjà produit la mise sous séquestre des biens boches qui étaient innombrables dans la péninsule.

La Société Commerciale pseudo-italienne a été la première visée et la part des boches, qui est la plus importante, a été placée sous séquestre. Malheureusement, ce décret, tardif, avait laissé tout le temps voulu de faire passer en Suisse la plus grosse partie de l'actif qui échappe ainsi aux effets du décret.

L'examen des papiers va permettre des découvertes intéressantes qui pourraient causer de cuisants remords à quelques personnages fortunés.

## La taxation des pommes de terre des pois cassés et du beurre

Le préfet de police de la Seine a pris une ordonnance portant taxation de la vente au détail, pour le département de la Seine, des pommes de terre, des pois cassés et du beurre.

Aux termes de cette ordonnance, à partir du 15 septembre, les pommes de terre, quelle que soit la variété à laquelle elles se rattachent, ne devront pas être vendues au détail à des prix supérieurs aux prix suivants :

Hollande : 0 fr. 30 le kilo, 0 fr. 55 les 2 kilos. — Saucisse rouge : 0 fr. 25 le kilo, 0 fr. 45 les 2 kilos. — Rose jaune : 0 fr. 20 le kilo, 0 fr. 35 les 2 kilos. — Autres variétés : 0 fr. 15 le kilo, 0 fr. 30 les 2 kilos.

Les pois cassés ne devront pas être vendus à des prix supérieurs aux prix suivants :

N° 0 : 1 fr. 30 le litre, 1 fr. 55 le kilo. — N° 1 : 1 fr. 25 le litre, 1 fr. 50 le kilo. — N° 2 : 1 fr. 15 le litre, 1 fr. 40 le kilo.

Le beurre a été taxé à 4 fr. 20 le kilogramme.

Est-il besoin d'établir une comparaison avec les prix payés à Tunis ?

Malgré la taxe, pas un marchand de pommes de terre ne les vend au-dessous de 0 fr. 35 les jaunes et 0 fr. 40 les saucisses rouges.

Quant au beurre, nous nous estimions très heureux de ne le payer que 5 francs le kilogramme, soit 16 sous de plus qu'à Paris, tandis que nous le payons partout 6 fr. 40. Et quel beurre immangeable ! Comprenez que pourra la différence qui existe entre les prix de Paris et ceux de Tunis.

Parmi les objets de première nécessité qui ont subi une hausse inexplicable, il faut citer les verres de lampe qui sont vendus partout seize et dix-huit sous le N° 15, le plus couramment employé.

Pourquoi cette augmentation de 300 0/0 qui ne s'explique pas puisque ces verres sont d'origine boche d'avant-guerre ainsi qu'en fait foi la marque d'origine ?

Il faudrait réprimer, même par des moyens sévères, cette odieuse spéculation et ce serait d'autant plus facile que les canailles de spéculateurs sont justiciables des tribunaux indigènes.

# Nos futurs rapports économiques AVEC LES AUSTRO-BOCHES

Les « Annales des Douanes » disent qu'on commence à se préoccuper, dans les milieux politiques et dans le monde des affaires, du règlement de nos futurs rapports économiques avec l'Allemagne. L'opinion dominante est qu'il sera nécessaire de disjoindre les tractations d'ordre commercial de l'acte diplomatique qui mettra fin à la guerre, et d'établir un régime transitoire ou provisoire qui devra entrer en vigueur dès la cessation des hostilités.

La question est de savoir par quel statut seront régies nos relations avec nos ennemis « d'aujourd'hui » en attendant la signature d'un traité de commerce nouveau (?) Elle serait facilement résolue si l'on admettait cette doctrine qui, d'accord avec le bon sens, tient pour caduques, les conventions antérieures souscrites entre belligérants. Cependant de graves juriconsultes, beaucoup plus préoccupés de faire étalage de leur science que de la mettre au service des intérêts du pays, ont prétendu que la guerre ne saurait entraîner la nullité des traités : « sauf exceptions limitativement énumérées, tous sont simplement suspendus, et les clauses de commerce et d'établissement, même insérées dans les traités politiques, restent automatiquement en vigueur dès que les hostilités ne mettent plus matériellement obstacle à leur exécution ».

Si une telle théorie devait prévaloir, l'article 11 du traité de Francfort, qui accorde à l'Allemagne le traitement de la nation la plus favorisée, entrerait de nouveau en vigueur au lendemain de la cessation du conflit. La Fédération des Industriels et des Commerçants français a protesté énergiquement contre une pareille thèse qui, soutenue par l'Institut de droit international, aurait, dit-elle, trouvé des partisans dans certains services publics.

Nous nous refusons, pour notre part, à croire qu'il en soit ainsi. Il est possible qu'avant la guerre de telles questions aient pu être discutées au point de vue doctrinal et spéculatif; mais, dès aujourd'hui, ces problèmes sont certainement envisagés par les pouvoirs publics en

tenant compte uniquement de leur valeur effective et pratique. — Comment pourrait-il en être autrement? Comment admettre que l'on puisse songer à maintenir, même par mesure provisoire, une clause qui a pesé si lourdement, pendant 45 ans, sur notre politique douanière?

Les inquiétudes dont la Fédération s'était fait l'écho ont été d'ailleurs calmées par une déclaration officielle qui corrobore nos suppositions.

« En fait, a-t-on dit, il n'y a aucune chance pour que les différents problèmes solutionnés par les traités internationaux ne soient pas examinés en détail à la paix, ce qui implique que la solution donnée dépendra principalement des solutions militaires; si les traités antérieurs sont maintenus pour une partie, ce ne pourra être qu'en vertu d'une clause spéciale du traité de paix. C'est ce qui s'est produit en 1871; l'alinéa final de l'article 11 s'exprime, en effet, comme suit : « Les traités de navigation, les stipulations relatives au service international des chemins de fer dans ses rapports avec la douane, la convention pour la garantie réciproque de la propriété des œuvres d'esprit et d'art sont remis en vigueur ».

La France, victorieuse, sera libre d'imposer, en cette matière comme en toute autre, ses conditions aux puissances germaniques; les juristes céderont la place, espérons-le, à des hommes ayant le sens des réalités, et ceux-ci ne perdront pas de vue que, suivant la doctrine allemande, la guerre annule tous les accords antérieurs.

## PHOSPHATES

Les cours du phosphate, fob ports africains, sont encore en légère augmentation, dit le « Phosphate » de Paris, toutes les grandes exploitations tunisiennes ont compris qu'elles n'avaient plus à craindre la concurrence des autres exploitations, et les prix qu'elles demandent aujourd'hui représentent une hausse de plus de 100 0/0 sur les cours d'avant-guerre, hausse qui est d'ailleurs causée en partie par celle des frets.

Les superphosphatiers ne peuvent songer à s'approvisionner en phosphate américain, en raison des frets absolument anormaux qui sont pratiqués en ce mo-

ment. On parle couramment d'un fret de plus sh. 100 pour les ports de la Mer du Nord ou de l'Océan, et cette limite, d'environ 150 francs, rend les affaires en phosphate de Floride absolument impossibles.

A propos de notre demande relative à la détaxe de 0,85 accordée aux exploitations phosphatères de la région du Kef, on nous a fait remarquer qu'elle a été homologuée par M. le Directeur général des Travaux publics.

Nous le savons bien, car sans cette homologation, la Compagnie du Bône-Guelma n'aurait pas pu l'appliquer; il n'y aurait donc qu'à faire paraître un arrêté pour suspendre cette détaxe jusqu'il en soit autrement ordonné.

Et ce serait justice comme on dit au palais.

## Les jours se suivent... CE QUE ÇA NOUS COUTE

Tous les efforts pour conjurer la crise du papier demeurent vains, et l'on ne saurait prévoir de longtemps une baisse des cours suffisante pour permettre aux journaux de vivre honnêtement du produit de leur vente. C'est pourquoi l'assemblée générale de la presse française, à Paris, a reconnu l'urgence nécessaire de réduire la consommation du papier. Comme la première année de la guerre, les quotidiens ne paraîtraient plus que sur deux pages, au moins quatre fois par semaine. Ils y perdraient peut-être un peu de publicité, mais le pays y trouverait de sensibles avantages.

Pourtant, cinq journaux de Paris n'en sont pas encore convaincus. Est-il besoin de les nommer? Ce sont l'« Echo de Paris », le « Petit Parisien », le « Matin », le « Journal » et le « Petit Journal ». Unis comme les cinq doigts de la « main qui étirent », leurs administrateurs ont nettement déclaré qu'ils n'entendaient tenir aucun compte des exigences de la situation.

Eh bien ! savez-vous ce que représente par jour la quantité d'or exportée pour payer le papier que consomment à eux seuls ces cinq journaux? Un des congressistes a fait le calcul : pour que le « Journal », le « Matin », le « Petit Parisien », l'« Echo de Paris » et le « Petit Journal » puissent continuer à s'offrir, malgré la guerre, le luxe

de publier huit ou dix colonnes de réclames, il faut que tous les matins CEN T MILLE FRANCS D'OR sortent des caves de la Banque de France.

Bo s patriotes, portez votre or à la Banque pour que ces messieurs puissent, comme hier par exemple, annoncer à dix francs « la ligne que l'on négocie au comptant les « titres autrichiens » rue de la Bourse.

Ces messieurs? Vous les avez déjà nommés. Le « Petit Parisien », c'est le sénateur ancien ministre Jean Dupuy. Le « Petit Journal », c'est le sénateur ancien ministre Stephen Pichon. Le « Journal », c'est le sénateur Charles Humbert. L'« Echo de Paris », ce sont MM. Henri Simond et Maurice Barrès. Le « Matin », c'est M. Maurice Bunau-Varilla.

Il est juste de reconnaître que ces cinq potentats n'assistaient pas à la séance, et qu'ils ne connaissent sans doute pas les chiffres qui nous ont été donnés par M. Claude Rajon, député de l'Isère. Pour payer leurs approvisionnements de papier, la France a dû exporter, pendant les six premiers mois de la présente année, QUARANTE-DEUX MILLIONS sept cent quarante-neuf mille francs de l'or prélevé sur notre réserve. On comprend qu'à ce train-là M. Ribot éprouve le besoin de faire un nouveau emprunt...

(L'« Euvre ») Gustave Téry. Notre confrère a oublié les grands quotidiens de province qui continuent à paraître sur 4 pages, notamment le « Petit Marseillais ». Sans avoir le tirage du « Petit Parisien » ou du « Journal », ils en ont un tout de même respectable qui doit nécessiter une dépense journalière importante.

Si ces grands mangeurs de papier refusaient de se conformer à la décision prise, le Gouvernement devrait avoir en mains les moyens de les y obliger.

## Maisons boches ou embochées

- Filtres Berkefeld (Compagnie Française des).
- Odol, dentifrice de Dresde.
- Ford, automobiles.
- Pompe centrifuge Weise & Mousky, de Halle-sur-Saale.
- Automobiles et Cycles Terrot, de Dijon.

**Produits Bayer**, pharmacie, comprimés d'aspirine et autres.

La « Typograph », machine à composer.

Lait condensé, marque Condensed Milk

Compteurs électriques Aron. Le Kaol, pour nettoyer les métaux. Le Ruberoid, pour toitures.

Suchard, à Loerrach (grands établissements) et Neuchâtel.

Quand un convoi de nos grands blessés revint de captivité, il fut copieusement houpillé par le personnel de l'usine Suchard à Loerrach.

Tel patron, tels serviteurs. On sait que Karl Rüss, le chef de la maison, est un Prussien pur sang, conseiller du commerce extérieur, titre qui ne s'octroie qu'à des boches bon teint.

Nestlé, lait condensé et autres produits lactés.

Cette firme est-elle allemande, française ou suisse?

Elle n'a pu résister victorieusement l'accusation d'être devenue une firme embochée. Voici ce qu'elle faisait publier le 23 octobre 1914, il y a juste un an, en pleine guerre, dans le « Journal des Halles de l'Allemagne Méridionale », paraissant à Francfort-sur-Mein. Savorrez-la :

Le bec Auer, d'origine autrichienne. Il paraît qu'une société française aurait acquis le brevet pour la France et ses colonies. — Adler, machines à écrire.

Pneus Continental, et machines à écrire. — Mercedes, automobiles.

## Achetez TIMBRE CROIX-ROUGE / 5

Le Roi des Placements

Il y a le roi des chemins de fer, le roi de l'acier, le roi du pétrole, etc. Il y a aussi le roi des placements. Le BON DE CAISSE de la BANQUE FRANCO-TUNISIENNE, qui rapporte cinq pour cent net d'impôt. — 12, rue d'Alger.

**P**avillon Beau-Séjour. - CARTHAGE-Station. — Restaurant de premier ordre. — E. GIRAUD, propriétaire.

**H**ôtel Moderne, Sfax. CAMOIN frères, propriétaires. Se recommande aux voyageurs et aux artistes. Prix modérés.

**G**rande Fabrique de Pâtes Alimentaires. Boulangerie. G.-B. FRANCO, 13, rue Sidi-bou-Mendil, Tunis. - Téléph. 450.

**H**ôtel de la Plage, Hammamet (pension de famille, installé avec tout le confortable moderne. Pension depuis 6 francs par jour.

**A** vendre : une belle paire de cantines massives formant lit de camp. S'adr. au bureau du journal.

Le gérant : J. Giannitrapani  
Imprimerie Spéciale de la « Petite Tunisie Socialiste »

**RESTAURANT DU JAPON**  
C. FIORINI & C. FALORNI, propriétaires  
7, RUE AMILCAR, 7 — TUNIS

Service à la Carte. — Repas sur commande. — Vraie Cuisine italienne. — Spécialité de Ravioli et Cassate. — VINS Fins de la la Maison ROUFF de Naples. — Vins de Piémont et Vins de Chianti.

**Chaux Hydraulique & Ciment**  
**PAUL POTIN**  
Dépôt : rue de Turquie (Port)  
Bureau : 22, rue Es-Sadikia  
Téléph. : Tunis n° 197, Potinville n° 2 (réseau d'Hammam-Lit)

**COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS**  
Société anonyme au capital de 200 millions, entièrement versés

Agence de Tunisie : Tunis, Bizerte, Sfax, Sousse

Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe, avances sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques, ouverture de crédits, ordres de Bourse, garde de titres, souscriptions, opérations diverses sur titres, lettres de crédit circulaires et mandats de voyage payables dans le monde.

Dépôts à vue : 2 0/0  
Dépôts à échéance fixe (de 2 à 3 ans) : 3 0/0

Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition du public pour la garde des valeurs bijoux, titres de propriétés.

Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent aux déposants la plus grande sécurité contre le vol et l'incendie.

Location de compartiments à partir de 5 francs par mois

**BANQUE DE TUNISIE**  
Société anonyme au capital de 8.000.000 de francs  
Siège Social à Tunis, 3, rue Es-Sadikia  
Succursale à BIZERTE, SOUSSE et SFAJ

Emission de chèques et de lettres de crédits — Change de Monnaies — Garde de Titres et Objets précieux — Dépôt à vue et à terme et toutes opérations de banque

Agence de la Compagnie Générale Transatlantique

**SYPHILIS**  
SANS RECOURS POSSIBLE  
à la COMPRENHE GIBERT  
800 absorbable sans piqure

Traitement facile et discret même en voyage  
La boîte de 40 comprimés 7 fr. 50 franco contre mandat.  
(Nous n'expédions pas contre remboursement)

Pharmacie GIBERT, 19, rue d'Aubagne, Marseille.

Dépôt à TUNIS : Pharmacie SUCH, 3, avenue de Paris

**Espigadoras-lienses - Râteaux - Fauchouses**  
**Mac Cormick**  
Machines de Récolte OSBORNE disponibles à Tunis  
**Maison R. WALLUT & Cie**  
(R. WALLUT et G. HOFMANN, associés) — Tunis

**Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie**  
Société Anonyme - Capital 75 millions  
SUCCURSALE DE TUNIS : Avenue de France  
Agences à SOUSSE et à BIZERTE

PRÊTS hypothécaires en participation avec le Crédit Foncier de France amortissables de 10 à 30 ans.

Opérations de banque, Escomptes, Recouvrements. Ordres de bourse. Avances sur titres et sur marchandises. Garde de titres. Paiement de coupons. Paiements télégraphiques. Chèques et lettres de crédits sur tous pays. Location de coffres-forts. Changes de monnaies étrangères. Dépôts de fonds à échéances fixes. Un an à 4 ans 3 0/0. Dépôts à vue. Comptes chèques avec intérêts.

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE**  
pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France  
Société anonyme fondée en 1874 au capital : 500.000.000  
Siège Social à PARIS : 54 et 56, rue de Provence  
Agences en Tunisie : TUNIS-SOUSSE-SFAJ

Principales Opérations  
Comptes de dépôts de fonds et comptes courants à intérêts — Escomptes et encaissements d'effets de commerce — Avances sur marchandises et connaissements — Crédits documentaires — Délivrances de chèques sur tous pays — Opérations de Bourses — Souscriptions sans frais aux émissions — Avances sur titres — Garde de titres — Encaissements et Escompte de coupons — Virements télégraphiques — Billets et Lettres de crédit circulaires — Change de monnaie.

Correspondants sur toutes les places de France et de l'Etranger.

**Cie DE NAVIGATION MIXTE**  
Cie Touache Paquebots-poste Français  
AGENCE DE TUNIS  
(LIGNE MARSEILLE-TUNIS-SOUSSE-SFAJ hebdomad.)

Pour les jours et heures des départs des bateaux, se renseigner à l'Agence principale de Tunis et aux agences de Sousse, Sfax, Djerbah, Gabès et Zarzis.

La Compagnie de Navigation Mixte accepte à Tunis les marchandises avec connaissements directs pour tous les points desservis par les Messageries Maritimes. — Services combinés avec les chemins de fer.

Pour fret et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence, à Tunis, 8, rue d'Alger.  
Les Agents principaux : PÉDELUPÉ Frères

**GRANDE DISTILLERIE TUNISIENNE**  
**G. & E. LICARI**  
USINE A VAPEUR  
Rue d'Espagne et rue de Besançon — TUNIS

Liqueurs de premier choix — Vins en gros  
Spécialité d'Amer et de Fernet LICARI

Récompenses à plusieurs expositions et concours, Médaille d'or Exposition Universelle Paris 1900, Médaille au Concours Paris 1900.

Vins, Eaux-de-vie du Domaine de Potinville  
**F. BERNET**  
TUNIS — Rue de Russie — TUNIS  
Liqueurs de Marques  
Eaux Minérales, etc.  
LIVRAISON A DOMICILE

L'Huile qui graisse le plus  
**VACUUM MOBILOIL**  
Marque « GARGOYLE »  
Maison A. MODIGLIANI  
Agent Général et Dépositaire pour la Tunisie :  
5, Rue Saint-Charles — TUNIS  
Télégr. Import-Tunis Téléphone n° 74

**RAYMOND VALENSI**  
INGÉNIEUR-ARCHITECTE  
22, rue de Russie — TUNIS  
Immeubles de rentes  
Constructions industrielles et rurales  
Arrosage — Distribution d'eau  
PLANS A FORFAIT — AFFAIRES — PROJET

**Pharmacie BLOCH**  
14, avenue de France, et rue Al-Djazira, 2  
**Léon Bloch Fils**  
Pharmacien de 1<sup>re</sup> classe  
de l'Université de Montpellier  
Lauréat de l'Ecole Supér. d'Alger

Spécialités françaises et étrangères. — Optique médicale. Oxygène, sérums, préparations et pansements stérilisés. Service spécial d'expédition immédiate. — Conditions avantageuses pour Sociétés, Exploitations minières, agricoles, industrielles.  
Téléphone 553

**VÊTEMENTS**  
**J. BELL**  
5, Rue d'Italie, TUNIS



**TUNISIA-PALACE**  
Hôtel de premier ordre  
LUMIÈRE ÉLECTRIQUE  
150 CHAMBRES & SALONS  
Hôtel de premier ordre  
LUMIÈRE ÉLECTRIQUE  
LE PLUS BEL HOTEL DU LITTORAL AFRICAIN - JARDIN D'HIVER